

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : AVENANT N°2 Accord-cadre n°21S0023 - Acquisition de couches jetables et de produits d'hygiène pour les crèches et incontinence adulte - Novembre 2021 - Octobre 2025 Groupement de commandes Ville - CCAS Lot n°2 - Produits d'hygiène corporelle

N° : VA_DEC2025_647
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L.2194-1; R.2194-7 du Code de la commande publique.

décidons

De conclure avec la société RIVADIS, située à THOUARS (79100), titulaire du lot 2 du marché Acquisition de couches jetables et de produits d'hygiène pour les crèches et incontinence adulte Groupement de commandes Ville – CCAS, un avenant n°2 de prolongation afin de permettre la continuité du marché jusqu'à l'attribution du nouveau marché.

Montant estimatif par an de l'accord-cadre : 5 000.00 € HT soit 6 000.00 € TTC

Montant estimatif pour la durée de l'accord-cadre : 20 000.00 € HT soit 24 000.00 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 Ajoutées les lignes Au Bordereau des prix unitaires

Montant de l'avenant n° 2 : 833,34 € HT soit 1 000,01 € TTC soit une hausse de 4.17 % pour la période du 01/11/2025 au 31/12/2025

Nouveau montant : 20 833,34 € HT soit 25 000,01 € TTC

Imputation comptable : 60628 64 4300

Politiques publiques (domaine-action-activité) : 07.3.1 Hygiène, 14.0.0 Petite enfance - Moyens généraux, 09.0.0 Aînés

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 18 septembre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-213870-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 24 septembre 2025